

CH_VB 85.043 vom 23. Juli 1985

Bundesverwaltung, 1985-07-23, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_85.043

FR: CH_VB 85.043 du 23 juillet 1985

IT: CH_VB 85.043 del 23 luglio 1985

Erwägungen

E. 29

mai 1985 Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, Furgler Le chancelier de la Confédération, Buser 1985-491 547

Rapport I Introduction II Teneur des interventions parlementaires L'intervention aux deux Chambres du groupe socialiste a la teneur suivante: Le Plan directeur de l'armée est qualifié d'instrument de planification, à long terme, du développement de l'armée. Pourtant, la première étape de réalisation déjà, qui doit se dérouler de 1984 à 1987, fait craindre que certains systèmes d'armement hautement sophistiqués et, partant, très coûteux, soient de plus en plus privilégiés. Il pourrait s'ensuivre que l'infanterie qui, dans notre pays, est l'arme la plus importante du point de vue des effectifs, éprouve des difficultés de plus en plus grandes à obtenir un armement et une protection suffisants. C'est pourquoi le Conseil fédéral est chargé d'examiner dans quelle mesure notre armée ne serait pas mieux à même de remplir sa mission, si l'on mettait davantage l'accent sur le combat de l'infanterie et, partant, si l'on tenait mieux compte de l'avantage du terrain. Le Conseil fédéral fera rapport à l'Assemblée fédérale sur le résultat de cet examen. Le 28 février 1983, le Conseil fédéral a pris connaissance de la motion du groupe socialiste du 1er février 1983 et de la motion identique du conseiller aux Etats Belser du 24 janvier 1983 et a proposé de les transformer en postulat. Le Conseil des Etats a transmis la motion Belser le 18 mars 1983, sous forme de postulat; au Conseil national, la motion du groupe socialiste a été transmise de manière analogue le 22 mars 1984. Dans la réponse qu'il a donnée verbalement au Conseil des Etats, le chef du Département militaire fédéral a promis un rapport relatif au Plan directeur de l'armée. Par la suite, cette question a été traitée par le Conseil fédéral dans son rapport sur les Grandes lignes de la politique gouvernementale 1983-1987; par manque de place, sa réponse ne pouvait forcément pas être exhaustive. Par ailleurs, le chef du Département militaire fédéral, dans sa réponse du 22 mars 1984 au Conseil national, a également approuvé l'élaboration d'un rapport spécial détaillé relatif au Plan directeur de l'armée, ce rapport devant traiter de manière complète toutes les questions soulevées par la motion du groupe socialiste et développées par ses auteurs au Conseil national et au Conseil des Etats. La réponse aux postulats du groupe socialiste appelle la remarque liminaire suivante: du fait qu'elle doit tenir compte du facteur temps, des restrictions financières imposées et de l'exigence d'une action concomitante des moyens de combat, la planification a un caractère continu. Cette constatation ne s'applique pas seulement à la planification à long terme d'un plan directeur de l'armée, mais également à la situation et à l'évolution à court terme de l'étape de réalisation 1984-1987 qui avait été présentée en 1982. 548

Le rapport du Département militaire fédéral (DMF) relatif au Plan directeur de l'armée et à l'étape de réalisation 1984-1987, mentionne expressément (p. 22) «qu'une bonne planification n'exclut pas, en cas de nécessité, des décisions pragmatiques à bref délai». Il

en résulte que la réponse actuelle donnée aux postulats doit tenir compte des modifications qu'ont subies les bases de la planification après le dépôt de la motion. 12 Modification des bases de la planification 121 Plan directeur de l'armée et étape de réalisation 1984-1987 Le 31 octobre 1984, le DMF publiait l'information suivante, relative au Plan directeur de l'armée et à l'étape de réalisation 1984-1987: 122 Situation en matière de réalisation Le Plan directeur de l'armée est le cadre référentiel à long terme régissant le développement de l'armée. Il trouve son application dans les étapes de réalisation. Pour une législature donnée, l'étape de réalisation comprend l'ensemble des projets et des mesures nécessaires à la modernisation de l'armée. Le Plan directeur de l'armée et l'étape de réalisation 1984-1987 ont été présentés au public les 15 et 16 novembre 1982. Les commissions des affaires militaires des deux conseils les ont examinés durant l'année 1983. 11 est indispensable que ces documents soient mis à jour à intervalles rap- prochés afin de tenir compte de l'évolution des données politico-militaires, techniques et financières et afin de choisir les solutions les plus réalistes. Dans la perspective de la réponse à la motion du groupe socialiste du 1er fé- vrier 1983, relative au Plan directeur de l'armée, il faut relever que les bases de la planification se sont modifiées comme il suit: 123 Les projets d'armement les plus importants de l'étape de réalisation 1984-1987 tels qu'ils se présentaient au moment de l'élaboration du Plan directeur de l'armée A l'origine, les projets d'armement les plus importants de l'étape de réalisa- tion 1984-1987 étaient les suivants: - acquisition d'une première série de nouveaux chars de combat; - renouvellement de la défense antichar à l'échelon du régiment; - hélicoptère antichar constituant la composante mobile d'une réserve d'armée qu'il était prévu de former à longue échéance de concert avec des éléments mécanisés; - arme guidée légère destinée au renforcement de la défense contre avions. 124 Résultat de la révision de l'étape de réalisation 1984-1987 La révision du Plan directeur de l'armée et de l'étape de réalisation 1984-1987 a eu les conséquences suivantes: 549

- Pour des raisons militaires, financières et des raisons touchant à l'indus- trie, l'acquisition de chars a été modifiée par les décisions du Conseil des Etats et du Conseil national de manière à ce qu'il soit possible d'acquérir au cours du même programme d'armement la totalité des chars (380) nécessaires à l'équipement de nos trois divisions mécanisées. A l'origine, le DMF avait prévu de proposer au Parlement une acquisition de deux séries de 210 chars, la première faisant partie du Programme d'armement de 1984. - La mise en œuvre du remplacement du fusil d'assaut 57 par une arme plus légère et moins onéreuse fabriquée en Suisse (fusil d'assaut 90) a été anticipée pour des raisons militaires, ainsi que pour des raisons de coûts et de politique d'armement. Elle sera intégrée à l'étape de réali- sation 1984-1987. A l'origine, l'acquisition du nouveau fusil d'assaut ne constituait qu'une option. - Pour des raisons militaires et vu la restructuration du groupe Saurer, le DMF a accéléré l'acquisition prévue de camions. Il en résulte que des moyens financiers plus importants seront utilisés à cette fin au cours de l'étape de réalisation 1984-1987. - Le DMF participait au programme de sauvegarde des emplois de 1983 par l'acquisition d'une nouvelle série d'appareils radars Skyguard desti- nés à la défense contre avions des aérodromes. A l'origine, ces appareils étaient prévus pour des étapes de réalisation ultérieures. - Pour des raisons financières et techniques ainsi que pour des raisons de conception, l'acquisition d'une arme guidée de défense contre avions légère a été différée. Dans les rapports sur les Grandes lignes de la poli- tique gouvernementale 1983-1987 et sur le Plan financier pour la législa- ture 1985-1987, du 18 janvier 1984, cet objet ne figure plus parmi les projets à court terme. - Pour des raisons financières et techniques, mais aussi pour des raisons de conception, l'acquisition d'environ 45 hélicoptères antichars, prévue pour la

fin de la législature en cours, à dû également être différée. En effet, pour des raisons financières et matérielles, ainsi que pour des raisons de personnel, il n'est pas possible de créer la réserve d'armée organique prévue au nombre des objectifs à long terme de la modernisation de l'armée. En cas de mobilisation, le commandant en chef devra constituer sa réserve d'armée, comme ce fut le cas précédemment, au fur et à mesure des besoins. 125

Concrétisation de l'étape de réalisation 1984-1987 Pour autant que le cadre des investissements du DMF reste conforme à la planification à long terme des finances de la Confédération, que les Chambres fédérales approuvent les programmes d'armement respectifs et accordent les crédits de paiement annuels nécessaires, les projets importants suivants pourront être concrétisés au cours de l'étape de réalisation 1984-1987: 550

- char de combat Léopard 2, conformément au mode d'acquisition et au nombre prévus par le Conseil des Etats et le Conseil national, - Taflir (radar tactique d'aviation), dans le cadre du Programme d'armement de 1985, pour autant que la maturité technique d'acquisition soit obtenue, - amélioration de l'efficacité des avions de combat Mirage, - chasseur de char à engins guidés Tow-Piranha, probablement dans un des prochains programmes d'armement, - fusil d'assaut 90, première série, - diverses autres acquisitions. 2

Les piliers principaux de la modernisation de l'armée

21 Les bases en matière de conception et de politique de sécurité

Le Plan directeur de l'armée et l'étape de réalisation 1984-1987 affirment, au sujet de notre politique de sécurité: Les objectifs de la défense militaire sont toujours fondés sur le rapport du Conseil fédéral du 27 juin 1973 sur la politique de sécurité de la Suisse et sur la confirmation de celui-ci en 1979 (p. 5). La politique de sécurité de la Suisse prime le Plan directeur de l'armée. Elle définit les objectifs en matière de politique de sécurité et apprécie la menace actuelle et future. De ces deux éléments résultent les objectifs stratégiques, qui déterminent les tâches principales en matière de stratégie. Celles-ci s'inspirent du principe qui veut que le but de notre politique de sécurité et de nos mesures stratégiques est de prévenir la guerre en étant prêts à nous défendre (dissuasion). Si la dissuasion ne réussit pas et que notre pays est entraîné dans les hostilités ou qu'il est attaqué directement, le but de notre stratégie est de sauvegarder notre population et notre Etat par un combat défensif militaire (conduite de la guerre sous forme défensive). La «conception de la défense générale» énonce clairement «qu'il ne s'agit plus alors de se défendre symboliquement, mais de répondre à la force par la force: tout agresseur doit se voir interdire par tous les moyens possibles l'utilisation de notre territoire et de nos voies de communication; il faut nous employer de toutes nos forces à empêcher l'asservissement de notre peuple à la volonté de l'ennemi» (p. 16). Dans le cadre des objectifs et des tâches principales en matière de stratégie, l'armée, qui est l'un des instruments de notre défense générale, reçoit une mission concrète. Cette mission comprend la dissuasion, la conduite de la guerre sous forme de combat défensif militaire, la résistance dans les territoires occupés par l'ennemi et l'aide aux autorités civiles. Le Plan directeur de l'armée est conçu, comme il l'a toujours été, en fonction de la mission stratégique de l'armée telle qu'elle découle du rapport du Conseil fédéral du 27 juin 1973 sur la politique de sécurité de la Suisse (FF 1973 II 103): 551

Il n'y a pas de raison de modifier cette mission. D'autre part, un élargissement de la mission dépasserait nos moyens et une réduction comporterait indéniablement une diminution de notre sécurité (p. 6). 211

La prévention de la guerre par la volonté de défense (dissuasion)

Le poids principal de notre politique de sécurité et de nos mesures stratégiques doit porter sur la prévention des conflits. Prévenir la guerre, c'est adopter une attitude stratégique qui soit de nature à inciter les adversaires virtuels à renoncer au déclenchement

d'un conflit armé. Il importe de leur faire comprendre qu'il existe une disproportion flagrante entre l'avantage qu'ils se proposent d'obtenir et le risque encouru. Ce risque consiste, pour l'adversaire, en pertes de prestige, de forces armées, de potentiel militaire et de temps; il s'agit aussi des atteintes à ses intérêts idéologiques, politiques et économiques. Si l'on considère que même des dépenses très élevées et l'engagement de moyens considérables en matériel ne parviennent pas à écarter entièrement le danger le plus grave qui nous menace, il est clair que, dans la conception " actuelle que tous les Etats se font de leur sécurité, la prévention de la guerre jouit d'une priorité absolue (cf. Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse, ch. 423). 212 La conception de la défense nationale militaire II existe une conception claire en ce qui concerne la deuxième tâche de notre armée, c'est-à-dire la conduite de la guerre. Cette conception est fondée sur le principe de la défense dynamique du territoire, telle qu'elle a été exposée dans le Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, du 6 juin 1966, relatif à la conception de la défense nationale militaire (FF 1966 I 873). En 1966, les Chambres fédérales avaient approuvé ce rapport, qui par la suite avait été expressément confirmé par les rapports sur la politique de sécurité de la Suisse. Le Plan directeur de l'armée, quant à lui, mentionne que «la doctrine d'engagement actuelle est maintenue» (p. 10). 213 Déplacement des points forts ? Alors que le Plan directeur de l'armée et l'étape de réalisation 1984-1987 peuvent prétendre être restés conformes aux fondements de la politique de sécurité et de conserver la doctrine d'engagement actuelle, le porte-parole du groupe socialiste, dans le développement oral de sa motion devant le Conseil national, le 22 mars 1984, pense pouvoir déceler un déplacement des points forts dans les plans directeurs de l'armée qui font suite à la «conception de la défense générale» (1973). Il est d'avis que ces plans directeurs posent des exigences que ne peut satisfaire une armée dont le gros est constitué de fantassins. 552

C'est pourquoi il est indiqué d'examiner de plus près les bases de la politique de sécurité et la conception sur laquelle repose le Plan directeur de l'armée afin de pouvoir donner une réponse fondée aux questions qui se posent. Ces bases sont les suivantes: - les objectifs de la Suisse en matière de politique de sécurité, - la menace militaire, - la stratégie dans le domaine militaire: mission relative à la politique de sécurité de l'armée, - la manière de remplir la mission de l'armée: prévention de la guerre et conduite de la guerre, - la conception de la défense nationale militaire. 22 Les objectifs en matière de politique de sécurité de la Suisse La politique de sécurité constitue une partie de la politique globale de la Suisse. Ce domaine partiel de la politique a pour but d'empêcher systématiquement que notre pays soit l'objet d'une menace et, le cas échéant, de maîtriser une menace imminente ou déclarée. A cet effet, la politique de sécurité dispose d'un instrument qui est la défense générale. L'armée en est l'élément de force destiné à réaliser notre stratégie. Elle seule peut s'opposer à une attaque brutale. Dans ce contexte, la conviction que le Conseil fédéral exprimait en 1973 dans le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse, à savoir «qu'à l'avenir encore nous ne pourrions œuvrer efficacement en faveur de la paix que si nous assurons simultanément notre propre sécurité de manière plausible» garde toute sa valeur à l'heure actuelle. 11 en va de même de l'affirmation que la politique de sécurité d'un pays n'est plausible que «si l'appréciation réaliste des dangers et l'estimation tout aussi réaliste de nos propres possibilités aboutissent à une conception dont l'application inspire ta confiance à l'intérieur et le respect à l'extérieur» (ch. 12, FF 1973 II 103). Ces considérations ainsi que les objectifs en matière de politique de sécurité de la Suisse font partie du cadre référentiel qui détermine le développement futur de notre armée. Lorsqu'il s'agit d'apprécier des projets

de modernisation, voire l'abandon de tels projets, il y a toujours lieu de tenir compte de l'apport qu'ils peuvent fournir à notre sécurité sur le plan de la crédibilité. En effet, il convient d'examiner si de tels projets sont de nature à augmenter la confiance que nous avons en nos propres possibilités de remplir la mission et s'ils contribuent à imposer le respect à l'extérieur. 23 La menace militaire 231 Les formes de la menace La politique de sécurité de 1973 distingue quatre formes de menace militaire qui sont aujourd'hui encore à la base de nos réflexions: 38 Feuille federale. 137e année. Vol. II 553

- la guerre indirecte (influence psychologique, sabotage, terrorisme), - la guerre classique (conflits localisés, guerre aérienne pure, guerre terrestre et aérienne combinée), - l'attaque par des moyens de destruction de masse (frappe destructrice, engagement d'armes A/C à l'échelon opératif ou tactique), - le chantage (possible à tous les échelons de conflit). 232 Moyens et procédés de combat d'un adversaire potentiel Depuis 1973, la menace a fortement évolué; cette évolution s'accélère encore. Nous devons continuellement compter avec l'apparition d'éléments fondamentalement nouveaux relatifs à la menace, éléments que nous devons nous efforcer de déceler en permanence aux fins de prendre les mesures défensives qui s'imposent. Par exemple, nous constatons actuellement que l'évolution technique permet aux formations de combat des grandes puissances de déceler des objectifs militaires plus rapidement, et avec plus de précision en vue de les détruire. Outre les moyens de destruction de masse, l'arsenal des grandes puissances comprend encore: - des moyens de feu traditionnels puissants, des armes permettant d'agir sur une grande surface et des armes de précision à grande distance qui peuvent être engagées depuis le sol ou depuis les airs; - un degré élevé de mécanisation et d'aptitude au combat de nuit, - une riche dotation en moyens d'appui, - une force aérienne puissante, - des troupes aéroportées et des moyens de transport aériens, - des unités formées spécialement pour des actions de diversion (troupes de diversion), - des formations spéciales pour la guerre électronique. Ces moyens permettent d'entreprendre des opérations d'attaques massives et rapides sur de larges espaces. En terrain favorable, les formations de combat mécanisées plongent brutalement dans la profondeur du dispositif adverse, laissant aux formations de deuxième échelon le soin de nettoyer les centres de résistance qui subsistent. Dans ce contexte, les forces aériennes ont pour mission de neutraliser les contre-mesures du défenseur au sol et dans les airs et de favoriser la rapidité de l'opération. En outre, des éléments aéroportés appuient la progression des formations d'attaque terrestres par l'occupation de terrains-clés dans la profondeur du dispositif, ce qui oblige le défenseur à engager ses réserves et à disperser ses efforts. De plus, les mesures relatives à la guerre électronique font en permanence partie de la planification et de la conduite du combat. En ce qui concerne la défense nationale militaire et la conduite du combat, le Plan directeur de l'armée actuel mentionne que «de plus en plus, ce sont les puissances totalitaires qui sont à craindre en tant qu'instigatrices d'offensives stratégiques. On peut en inférer que la guerre conventionnelle risque d'être précédée, accompagnée, voire prolongée d'une guerre indi- 554

rede. Les opérations de sabotage, de terrorisme et de commando gagneront en importance et s'ajouteront à la guerre psychologique à laquelle il faut s'attendre» (p. 7). 233 La menace potentielle La menace ne résulte pas seulement des intentions, que nous ne connaissons pas, d'avversaires éventuels. Elle existe bien davantage du fait des tensions latentes et de la présence de troupes et de moyens de combat qui dépassent de loin les besoins purement défensifs. Ces moyens pourraient être engagés très rapidement et, pour une bonne partie d'entre eux, à la faveur de temps de préalerte très brefs. Les opinions peuvent diverger sur

l'évolution probable des événements, mais non sur l'existence d'une menace. Ce qui doit déterminer l'état de nos préparatifs, c'est donc le degré de la menace, découlant de l'existence d'armes stratégiques et notamment de la présence d'armées prêtes à combattre, stationnées sur le continent européen, autrement dit, c'est la menace que crée le potentiel disponible. Dans la plupart des situations conflictuelles imaginables, notre pays ne saurait être le seul objectif d'un adversaire; il ne constituerait probablement qu'un théâtre d'opération parmi d'autres. Il serait par conséquent faux et illogique de comparer nos moyens militaires au potentiel global des puissances militaires étrangères. Cependant, il faut se garder de l'illusion de penser que la Suisse échappera à tout conflit futur ou à ses conséquences, même si elle ne constitue pas un objectif principal. 234 Le recours aux moyens de destruction de masse La présence, dans les deux blocs, d'un grand nombre de moyens de destruction de masse est un fait certain. Si la crainte de représailles, qui répondraient à l'engagement de ces moyens, offre une sécurité aléatoire, elle n'a cependant pas supprimé la violence; au contraire, la peur favorise toutes les formes de conflit qui permettraient de compromettre l'équilibre atomique. D'autre part, les efforts entrepris par diverses puissances de moyenne importance, en vue de rejoindre les «grands» dans le domaine de l'armement nucléaire, se poursuivent. Certains indices permettent même de supposer que l'on s'efforce d'implanter des armes nucléaires dans des régions stratégiques clés où la tension politique est permanente. Même si une attaque directe à l'aide de moyens de destruction de masse paraît improbable contre notre pays, une guerre faisant usage de ces moyens, qu'ils soient biologiques, chimiques ou nucléaires, est concevable aussi longtemps qu'existera un arsenal dans ce domaine. Le déclenchement d'un tel conflit peut paraître improbable compte tenu du risque de représailles; il n'en demeure pas moins possible par suite de l'escalade des moyens engagés, d'un acte fou ou de l'espoir aveugle d'un succès immédiat. Il faut remarquer également que l'amélioration importante des systèmes 555

d'armes quant à leur rapidité d'engagement, à leur portée et à leur précision, mentionnée déjà dans le rapport intermédiaire concernant la politique de sécurité de 1979 (FF 1980 I 363), se poursuit. La tendance est à la réduction du temps de mise en place des armes, à l'engagement ponctuel contre des objectifs choisis et à la limitation des dégâts connexes non désirés. L'éventail des possibilités d'engagement d'armes nucléaires augmente continuellement et le risque de retombées imprévues diminue. Il en résulte que l'importance politique de ces armes s'accroît sans cesse. Si, lors d'une attaque terrestre contre la Suisse, des moyens de destruction de masse devaient être utilisés, l'arme A serait probablement engagée dans la perspective de mettre hors d'usage des installations de commandement, des points d'appui de l'aviation, des positions d'armes guidées et d'artillerie, des réserves mécanisées et des installations de la logistique. L'arme C serait employée par l'adversaire lorsqu'il lui importe, au cours de diverses opérations, de provoquer le moins de destructions possible. D'une manière générale, lorsque des moyens de destruction de masse déterminent le caractère du combat, il s'agit avant tout de permettre à la troupe de survivre aux effets des armes nucléaires et des toxiques de combat chimiques et biologiques, afin qu'elle puisse poursuivre le combat. Selon les circonstances, il est concevable que les formations mécanisées soient les seules qui puissent poursuivre le combat dans un tel climat. Enfin, il est peut être plus important encore d'empêcher à tout prix que des puissances tierces interviennent au moyen de l'arme nucléaire dans notre pays, par crainte d'être elles-mêmes attaquées à travers l'espace et le territoire suisses. Dès lors, une défense forte, comptant un nombre suffisant de blindés modernes, est la meilleure réponse à de telles craintes. 235 Le facteur temps Dans son rapport du 18 janvier 1984 sur les Grandes lignes de la politique

gouvernementale 1984-1987, le Conseil fédéral constate, à propos du facteur temps et de l'image de la menace: La menace hypothétique se caractérise de plus en plus par une augmentation du nombre des acteurs et des sources de conflit ainsi que par un accroissement de l'efficacité des armes qui sont toujours plus rapides et portent toujours plus loin. Les conflits peuvent s'étendre brusquement et toucher des secteurs très éloignés. Le temps de préalene s'en trouvera encore réduit. Il faut prévoir que la guerre subversive prendra de l'importance (actions psychologiques, sabotage, terrorisme et actions de commandos). Même pour notre pays, on ne peut exclure l'éventualité d'un raid stratégique ou d'une intervention localisée (ch. 25). Le rapport intermédiaire de 1979 concernant la politique de sécurité attire expressément l'attention sur la brièveté des temps d'alerte alors que le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur le Plan directeur de la défense militaire des années 80 (Plan directeur-armée 80; FF 7975 II 1722) tire en 1975 déjà des conclusions concrètes de cette situation, relatives au 556

service de renseignements, à l'amélioration des préparatifs de mobilisation, au développement des mesures permanentes de protection et à l'instruction en vue d'obtenir un degré de préparation élevé de l'armée en un laps de temps réduit. A cette époque déjà, on exigeait notamment que le degré de préparation de la défense aérienne soit augmenté dès le cas de crise, afin de permettre le contrôle de l'espace aérien, et de s'opposer à temps à des violations de la neutralité ou à des attaques aériennes par surprise. Actuellement, l'importance du facteur temps et la multiplicité des formes de menace nous font davantage courir le risque de mobiliser nos moyens militaires trop tard. Les dispositifs préparés en vue de l'engagement de l'armée ou d'une partie de celle-ci peuvent se révéler inutiles, en cas de menace sectorielle, s'ils ne peuvent être occupés à temps ou s'ils ne correspondent pas à la direction d'attaque de l'adversaire et que la troupe et son commandement n'ont plus le temps de prendre de nouvelles dispositions. L'engagement massif de troupes de commando, de formations de saboteurs et de terroristes infiltrés subrepticement qui passent subitement à l'action, les mesures de brouillage électronique, la désinformation, les mesures de camouflage et de détection de grande envergure, les engagements B et C aux points névralgiques, peuvent créer une situation dans laquelle les troupes qui sont en train de mobiliser se voient forcées d'engager la lutte pour leur autodéfense et ne sont plus en mesure de remplir les missions qui leur étaient dévolues: Les moyens et la doctrine d'un adversaire potentiel révèlent à l'heure actuelle ce genre d'évolution. On peut cependant estimer qu'il ne s'agit point là de la dernière forme de l'image d'une guerre qui se dessine dès aujourd'hui sur divers théâtres, mais qu'il s'agit d'un processus qui est en pleine évolution. Il est dès lors logique que l'étape de réalisation 1984-1987 poursuive les efforts du Plan directeur de l'armée 80 et qu'elle soit complétée par des exigences structurelles permettant, d'une part, l'accélération de la mobilisation et, d'autre part, l'amélioration du service de renseignements et la création de conditions favorables en vue d'assurer la continuité de la conduite lors du passage du cas normal au cas de crise. Il est indispensable d'assurer en permanence un degré de préparation élevé de certains éléments de l'aviation et des moyens permettant la conduite de la guerre électronique. Il convient également d'apprécier à la lumière de l'importance accrue du facteur temps deux autres projets d'armement de l'étape de réalisation 1984-1987, telle qu'elle était prévue initialement. Il s'agit notamment du nouveau char de combat Léopard 2 et d'une réserve d'armée aéromobile constituée par une formation d'hélicoptères antichars. Compte tenu des objectifs à long terme de la modernisation de l'armée, approuvés par la Commission de défense militaire, ces projets visaient les buts suivants: - l'armée doit être en mesure d'assurer tout au long de l'année,

avec des forces combattantes suffisantes, la sûreté primaire contre le raid stratégique, - le temps nécessaire à la réalisation de l'aptitude au combat du gros de l'armée doit être diminué. Il y a lieu également d'augmenter le nombre 557

des formations tactiques aptes à se battre dès la mobilisation, sans préparation de longue haleine, - l'aviation est un des moyens les plus importants lors du passage du cas normal au cas de défense. Elle doit, d'une part, avoir des éléments permettant de conserver notre souveraineté dans les airs et, d'autre part, être en mesure, avec le gros de ses moyens, d'assumer les missions de défense aérienne et d'appui au sol dans le cas de défense (Plan directeur p. 12 à 55). Mises en relation avec les questions concrètes posées dans l'intervention parlementaire qui fait l'objet du présent rapport, ces affirmations montrent que la disponibilité immédiate des formations mécanisées lors d'une mobilisation de guerre revêt toujours davantage une importance décisive. L'infanterie, quant à elle, ne peut plus être engagée sans disposer d'importantes positions préparées. Or, le temps de préalerte avec lequel il faut compter aujourd'hui ne représente qu'une fraction infime du temps qu'il faut à l'infanterie pour atteindre un premier degré de préparation au combat. Nous ne connaissons jamais une situation dans laquelle le gros de notre infanterie puisse, après la mobilisation, occuper des secteurs-clés aux positions complètement aménagées, malgré que nous nous efforcions depuis des années de construire des obstacles antichars, des positions d'armes fixes pour les armes lourdes et des abris pour la troupe. Il est dès lors probable, dans des conditions qui paraissent réalistes, qu'à l'ouverture des hostilités, le degré de préparation au combat de notre armée n'aura pas atteint encore sa pleine efficacité. Au vu de cette situation, qui se détériorera encore à l'avenir, le Plan directeur de l'armée prévoit qu'il faut augmenter le nombre de formations aptes à être engagées au pied levé. En effet, le commandant en chef doit disposer de moyens en vue de s'opposer à des raids de l'adversaire et de prendre des mesures d'urgence permettant de couvrir la mise en place et la préparation au combat de l'infanterie. Toute option qui voudrait attribuer davantage de poids et une place plus importante à l'infanterie doit obligatoirement être examinée en fonction de cette exigence. La contrainte des délais qui se fait sentir à l'heure actuelle déjà, et qui s'accroîtra encore à l'avenir, n'est plus supportable dans une armée d'infanterie pure et le problème exposé ne saurait être traité comme s'il s'agissait d'une alternative dont les termes seraient une armée mécanisée ou une armée d'infanterie. La seule solution envisageable est Y harmonisation des moyens à disposition. 236 Souplesse de l'adversaire et impossibilité de prévoir ses réactions - liberté de manœuvre du défenseur Parmi les multiples possibilités qui s'offrent à lui, l'adversaire potentiel choisira les moyens de combat qui, en fonction du but et du moment de son attaque, lui offrent les meilleures possibilités d'atteindre rapidement et aux moindres pertes possibles sont objectif opératif. Il est évident qu'il ne s'agit pas pour le défenseur, compte tenu de la souplesse et des réactions imprévisibles de l'adversaire potentiel, de maintenir en permanence le 558

degré de préparation le plus élevé qui lui permette de faire face à toutes les menaces possibles. L'image de la menace impose par contre à l'armée de s'adapter continuellement aux conditions de la guerre moderne et de veiller, par le développement harmonieux de toutes ses composantes, à conserver la liberté de manœuvre nécessaire au défenseur. L'autorité politique suprême qui porte la responsabilité de la défense doit disposer de moyens dont la souplesse lui permettra de décider, conformément à la situation générale, quels seront les objectifs en matière de politique de sécurité qu'il convient de mettre en valeur. L'évolution de la menace et l'incertitude telles qu'elles viennent d'être décrites

exigent de l'armée qu'elle soit en mesure, plus encore que par le passé, de réagir avec souplesse et force à des menaces de nature différente. Tenant compte de l'importance du facteur temps et de la sauvegarde de la liberté de manœuvre, le Conseil fédéral a formulé la thèse suivante dans les Grandes lignes de la politique gouvernementale 1983-1987: Compte tenu de cette hypothèse de la menace, l'armée doit s'adapter en permanence à de nouvelles données. Il faut encore améliorer les moyens lui permettant d'assurer une sécurité permanente en cas de raid stratégique ou de menaces sectorielles. Les éléments de l'armée qui, après mobilisation, peuvent passer au combat sans longue préparation (aviation, défense contre avions et troupes mécanisées) doivent être structurés, instruits et équipés en conséquence (ch. 25). Or, ce sont justement les armes mentionnées par le Conseil fédéral qui possèdent actuellement les systèmes de haute technicité les plus coûteux. La sauvegarde de la liberté de manœuvre n'est pas seulement un objectif déclaré de la politique de sécurité du gouvernement. Elle est également une nécessité pour le commandement de l'armée si l'on veut que le commandant en chef élu dispose de la liberté d'action nécessaire pour résoudre les problèmes qui se posent. Il est vrai qu'une armée de milice doit s'efforcer de faire certains préparatifs relatifs aux principaux cas stratégiques qu'il est possible de déterminer. Le service actif 1939-1945 l'a bien montré. Cependant, dans le cas stratégique normal, ces préparatifs se heurtent à des limites du fait de l'évolution de la menace telle qu'elle vient d'être décrite. Il est donc d'autant plus important de prendre des mesures en matière de technique d'armement, d'organisation et d'instruction qui offrent la possibilité à la plus grande partie de l'armée d'être engagée avec souplesse et force contre les menaces qui se présenteront. Il convient dès lors d'apprécier les nouvelles propositions relatives à la défense en profondeur en examinant notamment si elles offrent de meilleures possibilités, voire des options supplémentaires, ou si au contraire elles réduisent les options existantes et diminuent notre mobilité stratégique et notre liberté de manœuvre. S'agissant de la controverse qui sévit actuellement en Suisse et à l'étranger au sujet de nouveaux modèles de défense, de la «défense en profondeur» (Stutz, Löser, Uhle-Wettler, Brossollet), et de la question de savoir quel est l'échelon qui doit être en mesure d'opérer des ripostes et des contre-attaques localisées, en d'autres termes, si les blindés ne seraient pas mieux à 559

leur place s'ils étaient incorporés à l'infanterie, on peut répondre que la liberté de manœuvre du défenseur augmente globalement, plus les échelons (régiment d'infanterie, division, corps d'armée de campagne, armée) habilités à opérer des attaques mécanisées sont nombreux. Il est donc important que cette liberté de manœuvre s'étende à tous les échelons. En effet, les forces mécanisées de riposte seront engagées très tôt dans le combat: si les échelons supérieurs ne disposent pas de moyens équivalents, l'action de la conduite opérative sera limitée dans le temps et dans l'espace, l'initiative sera jugulée et il ne sera pas possible de réagir à temps aux percées en profondeur et aux opérations aéroportées. Un changement des dispositions prises ne sera plus possible. Ce sont les raisons pour lesquelles le Plan directeur de l'armée prévoit l'acquisition de moyens permettant des opérations de riposte à l'échelon de l'armée (réserve d'armée) et des corps d'armée (nouveau char de combat des divisions mécanisées). L'engagement de ces moyens dans le cas de protection de la neutralité ou dans le cas de défense est du ressort du commandant en chef: cette compétence est un des facteurs essentiels de sa liberté de manœuvre. 237 La planification de l'armement et la menace future L'équipement de l'armée doit être adapté à sa mission et à la menace telle qu'elle se présentera au moment où les nouveaux matériels seront disponibles. Le temps important qui s'écoule entre la mise en œuvre d'une planification et la mise à la disposition de la troupe des armements et des constructions engendre des

problèmes et des risques. En effet, l'armement doit être conforme à une menace évolutive, car les intentions d'un adversaire potentiel peuvent se modifier à bref délai. La planification de l'armement ne peut tenir compte que partiellement de l'évolution de ces intentions et de la modification du milieu psychologique, économique et politique. Dès lors, ce sont les tendances évolutives à long terme de la situation qu'il convient d'appréhender. Le risque de décisions erronées ou inadéquates, qui résulte de la nécessité de se déterminer très tôt quant aux options relatives à l'armement, peut être limité à condition de ne pas contrevenir à priori aux principes généraux qui sont valables actuellement. Le rapport du Département militaire fédéral relatif au Plan directeur de l'armée et à l'étape de réalisation 1984-1987 tient compte des principes reconnus et décelables à l'heure actuelle, notamment en ce qui concerne le service de renseignements, l'efficacité et l'engagement de systèmes, la conduite tactique et operative, l'instruction, etc. Dans cet ordre d'idées, il est important que nous admettions que, si l'équipement et la manière de combattre de notre armée présentent certaines particularités qui nous sont propres, celles-ci ne sont admissibles qu'à la condition que l'efficacité militaire n'en pâtisse pas. Le critère prioritaire auquel il convient de se conformer est l'efficacité des armes. On peut cependant admettre que pour l'adversaire potentiel également, la planification de l'armement prend du temps.

L'application militaire d'innovation 560

Les innovations techniques est une entreprise de longue haleine. Il faut s'attendre à ce que, dans le domaine des inventions à proprement parler, mais aussi dans d'autres domaines plus traditionnels, les préparatifs soient tenus secrets aussi longtemps que possible. Cette sauvegarde du secret est garantie dans les pays où les budgets et la planification de l'armement ne sont pas soumis au contrôle parlementaire et au débat public. Dès lors, même si notre instrument de défense ne doit pas être simplement calqué sur celui des armées d'un adversaire éventuel, ce sont les mesures et les tendances en matière d'armement que nous parvenons à déceler chez les grandes puissances, qui constituent un élément d'appréciation important, à moyenne et longue échéance, pour la planification de la modernisation de notre armement. Compte tenu des renseignements que nous avons pu recueillir, il apparaît qu'il est impérieux pour nous d'élargir la gamme des moyens engagés dans un terrain praticable aux chars en y ajoutant des armes qui sont en mesure de combattre l'élément principal de l'agresseur, soit le char de combat des années 90. C'est dès lors l'efficacité de systèmes de ce genre qui nous permettra, conjointement avec une doctrine tactique operative et une technique de combat adéquates, de mettre en garde un adversaire potentiel et d'augmenter la valeur dissuasive que nous recherchons. Si nous devons être appelés à nous battre, malgré l'effet dissuasif escompté, une telle combinaison de la doctrine et des moyens peut nous donner l'avantage. Par contre, si nous renonçons à coordonner tous les paramètres du problème et que nous nous contentons de construire une défense monodimensionnelle, aussi bien l'effet de dissuasion que les possibilités de succès réel nous échapperont. 24 La mission de l'armée en matière de politique de sécurité: Les conséquences qu'elle implique et les lacunes qu'elle présente La mission stratégique de l'armée, telle qu'elle est définie dans la politique de sécurité et exprimée dans le Plan directeur de l'armée (p. 5), prétermine son développement et constitue, avec la menace, une des composantes de l'appréciation que nous faisons en vue de remplir cette mission. Dans son rapport relatif au Plan directeur de l'armée 80, du 29 septembre 1975 (FF 7975 II 1722), le Conseil fédéral disait: «Dans les années 80, notre armée ne sera en mesure de remplir les missions prescrites par notre politique de sécurité que si la conception de son engagement, son organisation, son équipement et son instruction s'inspirent logiquement des conséquences de l'évolution

probable du milieu et de la nature de la menace». Ce faisant, il définissait les adaptations indispensables dans le domaine de l'engagement et des structures de l'armée. Cependant, malgré les mesures mises en œuvre dans le domaine matériel, dans le domaine de l'organisation de l'armée, des constructions et de l'instruction, le Conseil fédéral devait constater dans son rapport intermédiaire de 1979: 561

Mais lorsque l'on compare l'accroissement de puissance des armées étrangères au développement récent de notre armée, on ne peut s'empêcher de constater que, dans certains domaines, nous avons un retard à combler (ch. 331, FF 1980 1363). Compte tenu de la mission en matière de politique de sécurité, des diverses étapes mises en œuvre dans le domaine de la réalisation du Plan directeur de l'armée 80 et de l'évolution à laquelle il faut s'attendre dans les dix prochaines années en matière de technique de l'armement et de menace, la Commission de défense militaire a défini un certain nombre de lacunes dans la planification à moyen et à long terme, lacunes qui pourraient jouer un rôle de plus en plus important à l'avenir. C'est sur ce catalogue que l'on s'est fondé pour définir les priorités du Plan directeur et de l'étape de réalisation 1984-1987. Il s'agit: - du laps de temps trop important qu'il faut pour réaliser la mobilisation et le premier degré de préparation de l'armée, - du manque de réserve d'armée comprenant une composante aéromobile et une composante mécanisée qui permettraient d'assurer une liberté de manœuvre opérative, - de la capacité de riposte insuffisante des corps d'armée de campagne, - du manque de moyens permettant de conduire un combat antichar mobile à l'échelon du régiment d'infanterie, - de l'insuffisance de moyens permettant de lutter contre des hélicoptères de combat et des avions volant à basse altitude, - de l'indigence des moyens permettant de s'opposer rapidement et puisamment à des raids stratégiques, à des opérations de commandos et de terroristes, - de lacunes en matière d'instruction dans le domaine de la guerre électronique, de l'exploitation terrestre et des transports aériens, - d'un retard dans la mise en place d'installations destinées à l'instruction, de constructions d'ouvrages de commandement, de combat et de logistique. 25 La manière dont l'armée remplit sa mission: Prévention de la guerre et conduite de la guerre 251 Dissuasion En tête des objectifs à long terme visant la modernisation de l'armée, qui ont été approuvés par la Commission de défense militaire, figure la remarque suivante: «L'armée doit surtout être développée dans les domaines ayant une importante valeur dissuasive» (Plan directeur p. 11). A cet égard, il importe de se demander quel serait l'effet dissuasif, sur le plan politico-stratégique, d'une armée où l'infanterie, qui se bat sur son terrain uniquement, aurait le rôle principal. Le modèle de la défense fondé sur l'infanterie laisse forcément vide le terrain praticable aux chars. Il incite dès lors l'agresseur à des opérations d'occupation préventive et d'enveloppement vertical qui lui permettront de grignoter notre système défensif depuis l'intérieur. 562

La neutralité armée implique un devoir moral d'autodéfense. Or, en négligeant de larges secteurs qui s'offriront aux passages de troupes, en tolérant des survols du territoire et en acceptant sans coup férir l'occupation de certaines parties du pays, la Suisse faillirait à ce devoir. Par ailleurs, le manque de moyens mécanisés permet à l'adversaire d'estimer avec davantage de précision la valeur de notre défense. Nous nous privons dès lors de la liberté de manœuvre militaire et de l'effet politique et stratégique qu'elle peut avoir à rencontre d'un adversaire potentiel. Les systèmes d'armes modernes sont un élément important de la dissuasion. La puissance combative des armées, même de celles des petits Etats neutres, est calculée en nombre d'hommes d'une part, mais surtout en nombre d'armes de haute efficacité qu'elles peuvent engager au combat. Le nombre de chars, d'avions de combat et de

pièces d'artillerie de chaque armée est soigneusement enregistré par les spécialistes militaires dans les analyses stratégiques qu'ils élaborent chaque année. Ces éléments constituent en quelque sorte nos meilleurs atouts dans le jeu de la dissuasion; en effet, aucun agresseur potentiel ne saurait en faire abstraction dans ses calculs. Dans ce contexte, il convient d'apprécier aussi bien la qualité que la quantité. Il sera bon de tout mettre en œuvre pour qu'un adversaire, dont la doctrine vise la recherche de percées fulgurantes, soit convaincu que notre système défensif global dispose d'une souplesse et d'une puissance qui l'entraîneront inévitablement dans un processus d'usure propre à briser ses opérations. Notamment notre parc de blindés doit lui faire clairement sentir qu'il ne parviendra, le cas échéant, à atteindre ses objectifs opératifs en Suisse qu'au prix d'efforts disproportionnés.

252 La conception 66 et la conduite du combat actuelle Toute conception operative est fondée sur des appréciations concrètes. Celles-ci peuvent évoluer avec le temps. Dès lors, les principes de la conduite du combat sont susceptibles d'être revus en permanence et adaptés à intervalles réguliers à l'évolution de la situation politico-militaire et au progrès de la technique militaire. Chez nous, les conceptions du combat sont caractérisées par le fait que nous sommes appelés à mener la défense combinée dans notre propre pays, ce qui nous permet d'utiliser au maximum la connaissance que nous avons de notre terrain et de tenir compte, dans une large mesure, de ce paramètre dans nos préparatifs et notre planification. Nous avons le choix des secteurs d'engagement, du moins au début des hostilités. Ces secteurs, nous pouvons les déterminer en fonction des possibilités d'engagement de nos moyens et les renforcer en temps de paix déjà. Nos ouvrages fortifiés, de nombreux barrages permanents, des destructions préparées, des inondations provoquées et des minages constituent des appuis solides de notre défense, même contre un adversaire équipé de moyens modernes. 563

Comparé au chiffre de notre population et à la superficie de notre pays, l'effectif de notre armée est important. Nous sommes, dès lors, en mesure de mener un combat largement échelonné en profondeur. Nous pouvons également compter que la grande majorité de notre population civile mettra tout en œuvre pour faciliter les conditions de vie et de combat de l'armée et qu'elle évitera soigneusement de favoriser les intentions de l'adversaire. Quant aux désavantages de nos conditions de combat, ils ont été dénoncés dans la conception de 1966, qui les résume en ces termes: Outre le fait que nous ne disposons pas d'armes atomiques, biologiques et chimiques, l'ennemi potentiel nous sera supérieur en ce qui concerne la portée, la mobilité et l'efficacité de la majorité des armes conventionnelles. Le nombre de nos avions de combat et celui de nos moyens pour le combat mécanisé sont relativement modestes. Faute de places d'exercices et de tirs appropriées, nos possibilités d'instruction sont limitées. Ces faits, ainsi que le caractère de milice de notre armée, dont les périodes d'instruction sont brèves, nous obligent à choisir des procédés de combat adaptés à nos conditions et à lutter, en exploitant les avantages dont nous disposons, si possible là où l'ennemi ne pourra pas utiliser la pleine puissance de ses moyens intrinsèquement supérieurs (FF 1966 1 873 881). Comme auparavant, le fil directeur de la conception 66 reste valable pour la conduite actuelle du combat défensif à l'échelon opératif contre un adversaire équipé de moyens modernes. Cela signifie en matière d'engagement de l'armée, qu'un rapport optimum doit être établi entre l'espace, le temps et les forces disponibles afin, d'une part, de ne pas s'exposer à un risque insupportable face à la menace constituée par les moyens de destruction massive, et, d'autre part, de ne pas compromettre le succès de notre combat défensif mené au moyen d'armes conventionnelles. Avant le début des hostilités, nous devons tendre à disposer nos forces, en fonction de la menace, de façon qu'il

ne se produise aucune concentration inadmissible et que l'attribution de secteurs de combat appropriés aux formations ainsi que l'appui réciproque de ces dernières restent possibles (FF 1966 I 873 882). A l'heure actuelle, comme en 1966, il s'agit d'exclure à priori certaines formes de combat parce qu'elles «s'écartent de cette idée maîtresse ou parce qu'elles enfreignent les principes de l'économie des forces, de la liberté d'action ou de la concentration des efforts. 11 s'agit des formes de combat suivantes: - rechercher une décision opérative dans une guerre de mouvement, - tenir une position d'armée linéaire, ininterrompue et fortement occupée, - combattre à partir de centres de résistance répartis sur l'ensemble du territoire, sans cohésion entre eux. En revanche, notre armée, conformément à sa mission et à ses particularités, mènera, à l'échelon opératif, un combat défensif échelonné en profondeur» (FF 1966 I 873 882). La défense combinée, qui était déjà définie comme forme principale de combat dans la conception de la défense nationale militaire de 1966 564

demeure, dans le nouveau Plan directeur de l'armée également, déterminante en ce qui concerne le comportement tactique et opératif de nos formations. Tout comme auparavant, il convient de faire coopérer les troupes qui ont une fonction plutôt statique avec les troupes mobiles de combat. Il n'existe pas d'autre solution que la défense combinée; celle-ci doit pouvoir être appliquée à plusieurs échelons et jusqu'à celui du corps d'armée. Il faut, à ce propos, tenir compte de la crédibilité de nos mesures de défense aux yeux des pays qui nous entourent. Dans l'optique de la mission qui incombe de ce fait à l'armée, à savoir, tenir de grands secteurs dont la défense ne peut être assurée parfaitement, les formations mobiles et dotées d'une grande puissance de feu jouent un rôle décisif. Tenant compte de l'importante valeur dissuasive de tels moyens de combat, il est dès lors indispensable de poursuivre leur modernisation. De nouveaux systèmes d'armes hautement performants doivent être engagés en combinaison avec des armes plus anciennes; dès lors, ils acquièrent en quelque sorte une fonction d'épine dorsale. Le Plan directeur de l'armée dit à ce propos: Lorsque, pour des raisons financières, nous devons nous contenter d'un nombre réduit de systèmes modernes à haute performance, il s'agira de les engager conjointement avec d'autres systèmes plus simples et plus nombreux, en utilisant judicieusement les avantages que nous offre notre terrain. Dans ce contexte, les systèmes d'armes modernes acquièrent une fonction d'épine dorsale (p. 22). Cette épine dorsale est notamment indispensable compte tenu de la part importante que représente l'infanterie dans notre armée. Sur le champ de bataille moderne, une infanterie qui n'est pas appuyée par des moyens rapides et puissants équivalents à ceux de l'adversaire est fortement vulnérable sur ses flancs et sur ses arrières. Si elle ne dispose pas d'un tel appui, elle sera rapidement isolée et encerclée. D'autre part, il faut être conscient qu'à la diminution du temps d'alerte s'ajoute encore l'élargissement des secteurs d'engagement. C'est là le résultat de l'évolution de la technique d'armement, qui offre à l'adversaire éventuel des possibilités d'intervention multiples par les airs et des trajectoires de portée quasi illimitée. De plus en plus, l'armée devra engager des moyens rapides et lourds pour la sauvegarde de la neutralité, le combat dans les secteurs frontière, et, le cas échéant, la destruction de forces aéroportées. D'autre part, la défense aérienne doit être suffisamment forte, dans la phase initiale d'un conflit déjà, pour être en mesure de repousser sans délai même des opérations aériennes ennemies de grande envergure. 26 Les limites que connaît le petit Etat En matière de modernisation de sa défense nationale militaire, le petit Etat connaît des limites qui lui sont imposées par un certain nombre de conditions. Il s'agit de l'obligation générale de servir, du système de milice et des possi- 565

bilités financières dont il dispose. Ces facteurs délimitent les possibilités d'accroissement du potentiel militaire suisse. La défense nationale, comme toutes les autres tâches de l'Etat, est liée aux possibilités financières de ce dernier. La volonté de défense, condition sine qua non de la liberté, nécessitera cependant toujours des sacrifices financiers. La politique de sécurité de 1973 reste dès lors valable lorsqu'elle énonce les principes suivants: D) serait dangereux d'adapter nos efforts aux fluctuations de la situation internationale. La crédibilité de notre stratégie tendant à prévenir les conflits, exige un engagement continu. Les efforts sporadiques tendant à renforcer la défense ne sont guère rationnels; de plus, de telles mesures ne sont pas rentables, étant donné le vieillissement rapide de l'armement. C'est pourquoi tous les éléments de notre défense doivent faire l'objet d'un développement continu dans les limites de ce qui est financièrement supportable (FF 1973 II 103, eh. 511). C'est la raison pour laquelle le Plan directeur de l'armée et l'étape de réalisation 1984-1987 sont imprégnés de l'idée que, compte tenu de nos possibilités limitées, il est indispensable que nous nous en tenions à l'essentiel et que nous fixions clairement des priorités en vue d'obtenir un maximum d'efficacité. S'il est vrai que l'obligation générale de servir et le système de milice restent les fondements de notre défense, il importe de ne pas oublier que ce système présente certains inconvénients en cas d'évolution rapide de la menace et d'une réduction probable du délai d'alerte lors d'un conflit armé. L'exécution de nos préparatifs de défense, notamment, exige plus de temps que ce n'est le cas, par exemple, pour les troupes permanentes des pays voisins. Cet inconvénient inhérent au système nous oblige à prendre en permanence des mesures propres à assurer une mise en état de combat suffisamment rapide de notre armée. Il est capital en l'occurrence que les autorités politiques prennent rapidement et en temps opportun les décisions qui s'imposent (cf. ch. 221 du Plan directeur-armée 80; FF 7975 II 1722).

3 Plan directeur de l'armée et étape de réalisation : Faut-il parler d'une harmonisation ou d'un déplacement des points forts ?

E. 31

L'engagement combiné des armes Les expériences les plus récentes de la guerre confirment l'importance d'une collaboration interarmes. L'histoire montre qu'en favorisant certaines composantes aux dépens des autres, on risque d'hypothéquer les chances de succès. La défense combinée est la forme par excellence du combat interarmes. Elle exige que ces différents éléments, qui ont chacun leur tâche spécifique, agissent de concert sans la moindre défaillance. Si cette collaboration fait défaut ou si elle ne peut être réalisée par manque d'entraînement ou de moyens, la défense combinée sera inefficace, voire impossible. Cela montre 566

bien qu'en matière de modernisation de l'armée, l'alternative moyens anti-chars de l'infanterie ou chars de combat n'existe pas, tant il est vrai que la défense combinée exige la mise en œuvre simultanée des deux éléments. Ce principe est dès lors le fondement même des objectifs du Plan directeur de l'armée. Il ne fait pas de doute que le combat interarmes caractérisera encore le champ de bataille de l'avenir; aussi, le Plan directeur de l'armée et l'étape de réalisation 1984-1987 recherchent-ils, malgré l'impératif d'une limitation à l'essentiel, la modernisation harmonieuse et évolutive de l'armée. Comme on le voit, l'appréciation réaliste des possibilités nous oblige à renoncer aussi bien au perfectionnisme qu'aux solutions extrêmes qui mettraient sur une seule et même carte.

E. 32

L'infanterie et les troupes mécanisées: Sont-elles concurrentes ou sont-elles des armes destinées à collaborer? 321 Les objectifs opératifs de l'adversaire La mission de l'armée en cas de conflit militaire a été décrite comme il suit dans le rapport du 27 juin 1973 sur la politique de sécurité de la Suisse: En cas d'agression, l'armée - défend le territoire suisse dès la frontière; - empêche l'adversaire d'atteindre ses objectifs opératifs; - maintient une partie au moins de notre territoire sous la souveraineté de la Confédération (ch. 544). Le Parlement ayant alors approuvé le rapport sur la politique de sécurité, il en résulte que l'on est fondé à admettre qu'actuellement et à l'avenir, l'armée doit être en mesure de satisfaire aux exigences définies. Parmi celles-ci, la principale est la mission d'empêcher l'adversaire d'atteindre ses objectifs opératifs. Les objectifs opératifs de l'adversaire sont de deux ordres: il peut chercher à forcer le passage à travers notre territoire ou à l'occuper. Dans l'une et l'autre hypothèse, il s'agit en premier lieu d'interdire à l'adversaire l'accès aux nœuds de communication importants et aux secteurs ouverts qui lui sont indispensables pour le déploiement de ses moyens terrestres et aéro-mobiles. Il en résulte deux conclusions: - il faut dominer les secteurs-clés, c'est-à-dire les portions de terrain dont l'agresseur a besoin pour mener ses opérations, - il faut engager des moyens mobiles à grande puissance de feu dans les secteurs favorables aux opérations de formations blindées. En conséquence, nous devons pouvoir faire face à des attaques provenant de toute direction, par l'action combinée de nos forces engagées de manière statique et de celles intervenant de façon dynamique. A cet effet, il est indispensable de disposer de moyens mécanisés en nombre suffisant (cf. Rapport du Conseil fédéral du 3 déc. 1979 sur l'engagement des formations mécanisées, ch. 2, FF 1980 I 426). 567

322 Les troupes destinées au combat interarmes : L'infanterie et les troupes mécanisées Les considérations qui précèdent répondent, dans une large mesure, aux questions posées sous chiffre 32. En effet, la mission stratégique de l'armée et les conséquences qui en découlent quant à la conduite du combat imposent une collaboration entre les forces statiques (infanterie) et les forces mobiles (mécanisées). Cette collaboration seule permettra de priver l'adversaire de sa liberté de manœuvre, d'épuiser ses formations d'attaque, de les faire éclater et de détruire une partie des éléments ainsi désorganisés en créant des situations de suprématie locales et limitées dans le temps. Compte tenu des conditions dans lesquelles nous serions appelés à nous battre, la riposte de formations mécanisées au sein d'un dispositif d'infanterie offrira souvent la meilleure efficacité. Ce procédé permet à l'infanterie de protéger la formation de riposte pendant son action tout en lui offrant un appui efficace au cours du combat. Dans ce contexte, le rôle de l'infanterie ne se limitera pas seulement à celui de «pourvoyeur» ou de «préparateur»; au contraire, elle contribuera de manière essentielle au succès de la bataille. Toutefois, il faut se rappeler que l'infanterie est tributaire d'«antennes» et d'appuis au devant de ses positions, sur ses flancs et dans la profondeur de son dispositif. Il s'agit là de l'une des tâches des troupes blindées, qui sont tout désignées pour se battre dans les intervalles qui ne peuvent être barrés par les dispositifs d'infanterie. De cette manière, on empêche en outre un encerclement des positions d'infanterie. Malgré la très grande confiance que nous avons dans les possibilités d'une infanterie moderne appuyée par d'autres armes, nous ne saurions nier qu'il lui est difficile de se déplacer en terrain découvert. Ces portions de terrain sont dominées par les troupes mécanisées, les nôtres ou celles de l'adversaire. Même les fantassins les plus courageux, dont les succès définitifs sont indéniables, sont soumis à des pressions surhumaines lorsque leurs positions sont contournées par l'adversaire, ou que celui-ci les franchit d'un bond, ou encore lorsqu'ils sont forcés à un recul progressif sans pouvoir porter

eux-mêmes des ripostes massives. Par contre, leur moral restera inébranlable s'ils sont persuadés que leur propre armée est à même, dans des circonstances favorables, de porter des coups décisifs, de briser la percée adverse, de détruire l'ennemi aéroporté et de reconquérir le terrain perdu. Dès lors, le char blindé constitue un appui de l'infanterie dont l'importance est décisive au combat. 323 Quel est l'avenir du char de combat? Même si l'efficacité de la défense antichar a pu être fortement améliorée en ce qui concerne sa densité, sa portée et sa précision, il est probable que le char de combat restera l'arme principale des forces armées étrangères, bien au-delà de l'année 2000. 568

Les accents sur lesquels s'est porté son développement technique (puissance de feu, mobilité, combat de nuit, protection) et la création de nouveaux moyens du génie permettent de supposer que les formations mécanisées gagneront encore un degré plus élevé d'autonomie au combat et seront en mesure, à l'avenir, de pénétrer plus profondément encore en territoire ennemi en surmontant rapidement les obstacles du terrain. D'une manière générale, une tendance se fait jour, qui veut que les formations mécanisées soient engagées même sur des terrains qui ne sont que partiellement praticables aux chars. Le combat mécanisé prend dès lors un aspect encore plus dynamique, déterminé par la collaboration directe de forces terrestres, d'hélicoptères de combat et de formations aéroportées engagées avec sous-passe aux échelons opératifs et tactiques. Quels que soient les moyens qui lui ont été opposés, le char s'est révélé être un engin de combat indispensable dont aucune armée digne de ce nom ne peut se passer. On assiste actuellement à un duel sans merci entre le char et les moyens de défense antichars. Alors qu'au début des années septante apparaissait une nouvelle munition PGM (Précision Guide Munition, projectiles guidés autochercheurs), qui n'a cependant pas consacré la victoire de la défense antichar sur l'attaque blindée, les espoirs actuels reposent sur une autre génération d'armes révolutionnaires, les ET (Emerging Technologies). Au moyen d'une électronique ultra-sensible, cette arme devrait permettre d'immobiliser des formations entières de blindés. Ce système est encore partiellement en développement, mais déjà les forges de Vulcain mettent au point des contre-mesures et des antidotes qui rendront au char son efficacité et sa souplesse dans le combat interarmes, même s'il devait se dérouler dans un climat d'ET. Il est dès lors évident, qu'au-delà de l'an 2000, le char constituera un système d'armes, relativement protégé et hautement mobile, qui, par sa puissance de feu, influencera de manière déterminante la bataille terrestre.

E. 33

L'environnement et le secteur de combat : La défense du Plateau 331 L'analyse du terrain
Le territoire suisse se compose de trois zones opératives: la zone frontière, le Plateau et la zone centrale. Une attaque contre notre pays peut, comme nous l'avons dit plus haut, avoir pour but la traversée de la Suisse ou l'occupation du territoire. Si l'objectif de l'adversaire est de traverser la Suisse, il est probable que son effort principal se portera sur le Plateau. L'analyse du terrain dans le secteur Suisse montre que le développement croissant du réseau routier, notamment des autoroutes, permet aux formations mécanisées adverses d'opérer de grands et rapides déplacements. Cependant, les principes d'engagement des armées modernes qui visent cet objectif ne peuvent être appliqués que partiellement dans le terrain suisse. En effet, non seulement le secteur des Alpes et du Jura, mais le Plateau également comportent de nombreux obstacles et un cloisonnement provi- 39 Feuille fédérale. 137e année. Vol. II 569

dentici. De nombreux cours d'eau, des forêts et des zones urbaines dont la densité augmente d'année en année freinent la mobilité des formations mécanisées en divisant le secteur en de nombreux compartiments de terrain. Il faut noter cependant que plusieurs portions de terrain offrent à des formations de chars allant du bataillon au régiment, ainsi qu'à des actions aéroportées, des champs favorables à des opérations de moyenne envergure. Un des critères qui semble caractériser l'évolution future de façon déterminante est l'extension des zones urbanisées. La population qui habite les concentrations urbaines s'accroît sans cesse. L'extension des agglomérations crée des suites ininterrompues de zones habitées d'où résultent de nouveaux compartiments de terrain. Elle a pour conséquence que, sur le théâtre d'opération suisse, la conduite du combat aéromobile gagne en importance. Dans le terrain ouvert, en grande partie praticable aux chars, on trouve la plupart des grandes villes suisses ainsi que les grandes transversales Est-Ouest qui permettent de traverser le pays. D'autre part, quelques liaisons Nord-Sud d'importance européenne y aboutissent également. Le Plateau comporte en outre d'importants aéroports et aérodromes: Kloten-Dübendorf, Emmen, Belpmoos, Payerne, Genève. Ils constituent des têtes de ponts aériens potentielles et permettent, avec les moyens aéronautiques actuels et futurs, d'amener sur place du matériel lourd, tel que des chars blindés par exemple. L'analyse militaire du terrain montre, par ailleurs, quels sont les secteurs où l'infanterie restera la reine des batailles (cf. annexe 1). Sur ce croquis, les zones blanches du Plateau représentent des secteurs, dont certains ne peuvent être défendus que par des formations mécanisées, alors que d'autres nécessitent à cet effet une collaboration interarmes entre les formations mécanisées et l'infanterie. 332

Quelle valeur faut-il attribuer aux avantages du terrain? Notre armée ne serait-elle pas mieux à même de remplir sa mission si l'on mettait davantage l'accent sur le combat de l'infanterie et, partant, si l'on tenait mieux compte de l'avantage du terrain? En réponse à cette question, il faut dire que la valeur et la nature de notre terrain en matière de défense sont d'une importance primordiale. C'est la raison pour laquelle nous mettons tout en œuvre pour utiliser au maximum les obstacles naturels qui sont propres à empêcher un engagement rapide et sur de grands espaces des moyens blindés adverses. Nous nous efforçons de renforcer et de compléter leur efficacité par la construction d'ouvrages minés ainsi que de barrages et d'obstacles antichars. Toutefois, force est de constater que la motion du groupe socialiste est fondée sur l'idée du «combat en terrain d'infanterie seulement». Si l'on veut appliquer cette thèse au combat sur le Plateau suisse, on peut l'illustrer par l'image de la mer de brouillard. Celle-ci serait constituée par 570

une étendue relativement grande, à forte densité industrielle et démographique, qui serait occupée par l'ennemi pratiquement sans combat, et dont émergeraient les terrains d'infanterie que nous tiendrions fermement. Comme on le voit sur le croquis, les îlots constitués par le terrain d'infanterie du Plateau se trouvent généralement à l'écart des grandes voies de communication. Dès lors, même si l'infanterie est en mesure de défendre ces zones-clés avec acharnement, elle ne saurait barrer de manière décisive les artères vives du pays. Or, les axes que constituent nos routes nationales ne peuvent être barrés avec efficacité sans engagement de chars; en effet, le terrain ne permet pas l'établissement de destructions durables. En admettant que notre armée d'infanterie peut rechercher la décision contre un adversaire mécanisé dans le terrain d'infanterie seulement, on renonce à la défense organisée du Plateau. Or, l'abandon à l'adversaire de parties du Plateau sous prétexte que la nature du terrain ne se prête pas à une défense d'infanterie, ne répond pas à la mission de l'armée ni aux intérêts de la population civile. Il est d'autre part peu probable qu'un adversaire recherche la décision dans les îlots que constitue ce terrain d'infanterie. Dès lors, les

zones les plus importantes de notre industrie et de nos ressources, de même que nos axes de communication seraient livrés à l'occupation ennemie. Il est évident que l'appréciation d'un tel « modèle » ne peut qu'être négative; une telle doctrine est en contradiction avec la conception actuellement valable, elle affaiblirait la dissuasion et ne rencontrerait l'approbation ni de l'armée ni de la population. On admet depuis toujours qu'il n'est pas possible d'empêcher une poussée ennemie à travers le Plateau sans engager la plus grande partie des quelque 800 chars de combat dont nous disposons. Dans le cadre du combat sur le Plateau, les formations mécanisées constituent l'élément dynamique de la défense combinée. Elles sont par ailleurs le seul moyen dont nous disposons pour nous opposer immédiatement à des opérations aéroportées en dehors des secteurs occupés par l'infanterie.

333 Le Plateau suisse sous l'angle de sa valeur stratégique En jetant un coup d'œil sur la topographie du secteur Centre-Europe (cf. annexe 2), on se rend compte qu'une opération à travers la Suisse serait menée en premier lieu sur le Plateau, dans un entonnoir formé par la chaîne des Alpes et la chaîne du Jura, prolongé par le Jura souabe et le Jura franconien. La carte montre également qu'une poussée est avant tout intéressante d'Est en Ouest, parce qu'elle offre une base de départ étendue et des objectifs stratégiques intéressants, tel le contournement par le sud de la Forêt Noire et des Vosges et le débouché sur la vallée du Rhône avec la plaque tournante que représente la région de Lyon. Dans l'autre sens, d'Ouest en Est, l'avantage de la mise en place favorable au départ fait défaut et l'opération pourrait être sensiblement gênée au passage obligé entre Alpes et Jura déjà, soit dans le secteur de Genève. Ces considérations permettent d'attribuer 571

une importance au Plateau, dans la perspective d'une offensive générale en direction de l'Ouest surtout, offensive au cours de laquelle le débarquement de formations aéroportées, notamment sur les aérodromes mentionnés plus haut, jouerait un rôle important. Cependant, même dans cette optique, « l'axe suisse » ne peut donner lieu qu'à une opération secondaire. On peut dès lors s'attendre à ce que les forces qui y seraient attribuées soient limitées. L'appréciation des données topographiques dans le secteur Centre-Europe montre également que la défense du Plateau ne concerne pas la Suisse seulement. Pour la République fédérale d'Allemagne et la France notamment, elle est d'une grande importance stratégique. Cette situation n'est pas nouvelle: au cours de ce siècle, nous avons été confrontés à plusieurs reprises à la possibilité d'une intervention militaire sur le Plateau suisse. Ce qui est nouveau par contre, et ce qui rend le problème plus aigu, c'est qu'une telle intervention pourrait se faire au moyen de l'arme atomique et qu'il en résulterait un scénario nucléaire. Dès lors, notre défense du Plateau et de ses voies de communication à grand trafic a des conséquences directes sur le risque que nous courons d'être atomisés. Plus notre défense sera crédible aux yeux de nos voisins, moins nous risquons une immixtion de leur part ou une action préventive de puissances tierces qui voudraient empêcher une telle intervention par des opérations terrestres ou aéroportées. Le barrage du Plateau, et notamment le bouclage des zones de débarquement aériennes est une tâche à laquelle nous pouvons être confrontés subitement. Dans un tel cas, il faut que les mesures prises soient d'emblée efficaces et qu'elles se réalisent rapidement. Or, les formations d'infanterie ne sont pas en mesure de mettre en œuvre une telle défense assez vite; elles se prêtent d'ailleurs mal à une mission de ce genre, en raison de la configuration du terrain et des secteurs d'attaque prévisibles. Seules des formations de chars sont en mesure de résoudre ce problème. Nous touchons dès lors le cœur des questions que soulève la motion du groupe socialiste. Nous n'avons de chance de remplir notre mission qu'à la condition d'analyser froidement la menace et les possibilités offertes par notre terrain, en vue de créer un

instrument de combat fabriqué «sur mesure» et permettant de mettre en valeur, au gré des exigences, les qualités aussi bien de l'infanterie que des autres armes.

E. 34

La nécessité de moderniser notre arme blindée 341 La nécessité d'une meilleure capacité de riposte des corps d'armée de campagne Des constatations que nous venons de faire quant au cloisonnement du secteur de combat du Plateau, il découle que nos moyens mécanisés doivent être en mesure, à l'échelon tactique, de combattre avec succès un adversaire engageant plusieurs douzaines de chars de combat dans les secteurs précités (cf. Rapport du Conseil fédéral, du 3 déc. 1979 sur l'engagement des forma-

572
dons mécanisés, eh. 33, FF 1980 I 426). L'importance des moyens que nous devrions être en mesure d'engager dans le cas d'espèce est fonction des pertes qu'aura subies l'adversaire dans les combats précédents, au cours desquels il aura dû faire face à la défense antichar de notre infanterie. Quoiqu'il en soit, des engagements de forces inférieures au bataillon n'entrent pas en ligne de compte. Dans la plupart des cas, l'unité adéquate serait probablement le régiment. Les chars des formations mécanisées avec leur puissance de feu, leur protection blindée, leur mobilité et leur maniabilité sont utilisés de façon optimale lorsqu'ils sont rassemblés en groupes de combat permettant de mener des opérations offensives. Au sens de notre conception, ces opérations sont des ripostes et des contre-attaques. Elles ont des chances de succès pour autant que les chars engagés soient équivalents, pour l'essentiel, à ceux de l'adversaire et que tout en étant protégés contre les attaques aériennes, ils soient appuyés par des grenadiers de chars, de l'artillerie et des moyens du génie. Compte tenu de la menace, des particularités du secteur d'engagement et des exigences qui viennent d'être décrites, deux questions fondamentales se posent: - nos formations mécanisées sont-elles suffisamment mobiles pour être en mesure d'intervenir à temps au bon endroit? - leurs performances sont-elles suffisantes pour avoir des chances de succès au combat contre des forces adverses modernes? La réponse à ces deux questions, qui ont été étudiées au cours des travaux préliminaires pour le Plan directeur de l'armée, est négative. Nos chars actuels sont insuffisants, du point de vue quantitatif et du point de vue qualitatif, à remplir toutes les tâches qui leur sont dévolues dans les limites de notre conception d'engagement. Il est de première urgence de remplacer les chars 61, voire les chars 68 de nos divisions mécanisées, par des chars de la nouvelle génération. En effet, les divisions mécanisées constituent la réserve operative des corps d'armée de campagne. Elles doivent être en mesure de s'opposer offensivement aux formations blindées modernes. C'est pourquoi il nous faut un char de combat qui dispose d'une plus grande puissance de feu, d'une meilleure protection et d'une plus grande mobilité que ceux qui forment actuellement notre parc. C'est aussi la raison pour laquelle le Plan directeur de l'armée pose l'exigence d'une meilleure capacité de riposte des corps d'armée de campagne. 342 Nombre de chars à acquérir Alors que le Plan directeur de l'armée 80 conservait le même nombre de bataillons mécanisés, le nouveau Plan directeur de l'armée visait d'abord l'accroissement du nombre des formations mécanisées par l'apport de nouveaux chars de combat. Mais, pour des raisons financières, nous avons déjà dû renoncer à une rénovation approfondie de nos 300 chars Centurion; d'autre part, nous nous rendons compte actuellement que la mise sur pied de nouvelles formations mécanisées est trop onéreuse. Dès lors, il ne peut plus être question que d'augmenter légèrement le nombre des chars de 573

combat. Cet objectif pourrait être obtenu par un programme de maintien et d'amélioration de la valeur au combat d'une partie de notre parc, mesures qui sont actuellement à l'étude.

Quant au nouveau char de combat, il équipera les divisions mécanisées 1, 4 et 11. Chacune de ces divisions est constituée de deux régiments de chars à deux bataillons de chars chacun. L'introduction du nouveau char de combat modifiera la structure du bataillon de chars: il disposera dorénavant de trois compagnies de chars au lieu de deux comme jusqu'ici. Le nombre de chars incorporés à la compagnie de chars s'abaissera par contre de treize à dix; en effet, la section de chars ne comptera à l'avenir non plus quatre, mais trois chars. Comme jusqu'à présent, le commandant de la compagnie de chars disposera de son propre char, afin de pouvoir conduire avec efficacité ses sections, ce qu'il ne saurait faire sans recourir aux mêmes moyens de transmission, d'observation et de conduite du feu que ses chefs de section. La réduction de l'effectif de la section, qui passe de quatre à trois chars, permettra au chef de section de conduire plus facilement ces systèmes d'armes complexes: deux systèmes d'armes directement subordonnés au lieu de trois. Cette mesure permet également d'améliorer l'encadrement des formations de chars et, partant, d'élever le niveau de l'instruction, ce qui se justifie, vu l'accroissement des exigences auxquelles doit répondre le chef d'une section de chars. Il est d'autre part intéressant de noter que dans l'arme blindée, le recrutement des officiers ne pose pour l'instant aucun problème. La diminution du nombre des compagnies de grenadiers de chars des bataillons de chars, qui passe de deux à une, est rendue possible par les qualités spécifiques au combat du nouveau char. Dorénavant, les grenadiers de chars s'acquitteront de tâches limitrophes telles que la protection des arrières et des flancs, l'accompagnement en terrain difficile, etc. Un engagement simultané, sur le champ de bataille, de chars et de chars de grenadiers, n'est plus indiqué en raison de la vitesse et de la rapidité de tir du nouveau char de combat. Les effectifs des compagnies de grenadiers de chars, qui seront supprimées, seront utilisés pour former des équipages de chars supplémentaires. Le transfert du personnel est possible dans les limites du contingent attribué aux troupes mécanisées et légères. Les modifications relatives à l'organisation des troupes seront soumises en temps voulu à l'approbation des Chambres, 343

Intégration Conformément au «principe des trois générations», les chars plus anciens font l'objet d'un usage de deuxième ou de troisième échelon en fonction de la diminution de leur capacité de riposte. Premier échelon (opératif): nou-

veau char de combat des divisions mécanisées; deuxième échelon (tactique supérieur): bataillons de chars des divisions de campagne; troisième échelon (tactique): défense antichar mobile des régiments d'infanterie. Même au troisième échelon, les chars de combat qui ne suffisent plus en tant que char de riposte conservent une valeur combative élevée comme moyens de défense antichar mobiles. Ils sont engagés à l'intérieur des dispositifs défensifs des régiments d'infanterie et des bataillons de fusiliers en vue de créer un effort principal en matière de défense antichar, A cet effet, ils collaborent étroitement avec l'infanterie en lui procurant un appui puissant. Toutefois, les chars actuels 61/68 doivent faire l'objet de mesures de maintien et d'amélioration de la puissance combative, si l'on veut qu'à l'avenir ils puissent être utilisés avec succès pour des engagements limités à l'échelon des divisions de campagne et des régiments d'infanterie. Les améliorations les plus importantes auxquelles ils devront être soumis concernent la direction du feu. 344

Conception future de l'engagement, et mission principale des troupes mécanisées Seule une troupe capable d'agir et de réagir rapidement est en mesure de résister à un adversaire mécanisé qui cherche à opérer des percées profondes et à gagner de larges secteurs de terrain. La capacité permanente de porter des efforts principaux et de les déplacer rapidement ainsi que la capacité de riposte dans le cadre de la défense générale constituent des conditions primordiales permettant de reprendre l'initiative à un adversaire qui semble

disposer de tous les avantages au départ. Ce bref aperçu est destiné à montrer que dans l'optique actuelle, dont la perspective s'étend jusqu'en 1990, il n'y a pas de raison de modifier profondément la conception de l'engagement des formations mécanisées. Dans une perspective d'avenir, la tâche principale des troupes mécanisées peut être définie de la manière suivante: réaliser des opérations d'attaque contre les pénétrations et les percées de forces mécanisées et de troupes aéroportées ennemies. Nos chars de combat doivent être en mesure de mener une guerre de mouvement qui présuppose des exigences techniques adaptées au comportement dans la bataille. En effet, ils doivent être en mesure: - de détruire des forces mécanisées ennemies pendant qu'elles font une percée ou après une telle opération, sur les axes, en terrain découvert ou lorsqu'elles sont arrêtées par un obstacle, - de détruire des troupes ou des moyens aéroportés de l'échelon opératif ou tactique survenant par surprise, - de contribuer à reconquérir et à occuper des portions de terrain, dans le but: - de forcer la décision dans un secteur limité ou de rétablir la cohérence d'un dispositif à l'échelon tactique ou opératif, - d'amener la défense antichar mobile, dans les dispositifs défensifs des 575

régiments d'infanterie et des bataillons de fusiliers, à créer un effort principal dans le combat antichar, - de couvrir, pratiquement au pied levé et de manière autonome, la mise en place de l'infanterie et l'occupation du dispositif de combat de base (bref délai de préalerte, mobilisation perturbée). 345 La proportion des moyens mécanisés A la question de savoir si les formations mécanisées prennent trop d'importance dans le Plan directeur de l'armée, on peut répondre qu'une proportion harmonieuse des moyens reste garantie. L'effectif réglementaire de l'armée au 1er janvier 1984 table sur 37,2 pour cent pour l'infanterie et 5,4 pour cent pour les troupes mécanisées et légères. Dans ces dernières sont comprises les formations de cyclistes. Le rapport entre les troupes mécanisées et légères et l'infanterie est dès lors de un à sept. Après l'intégration des nouveaux chars de combat dans les trois corps d'armée de campagne du Plateau, ceux-ci comprendront 24 bataillons de chars contre 75 bataillons de fusiliers, soit en moyenne un bataillon de chars par régiment d'infanterie. Si l'on ajoute les bataillons de fusiliers des huit brigades frontière, le rapport est de un bataillon de chars pour cinq bataillons de fusiliers. Dans l'ensemble de l'armée suisse, il y a un char pour 819 soldats, alors qu'en République fédérale d'Allemagne, cette proportion est de un pour 125. Le pourcentage de l'infanterie par rapport aux troupes combattantes (infanterie, troupes mécanisées et légères, artillerie, aviation et défense contre avions) est de 58,2 pour cent (troupes mécanisées et légères = 9,6 %). Comme on le voit, l'infanterie reste non seulement notre arme principale, elle est également la troupe combattante à l'effectif le plus nombreux de l'armée. N'oublions pas toutefois que dans le combat interarmes, elle est tributaire d'un appui efficace des autres armes. 346 Adéquation des nouveaux systèmes d'armes à l'armée de milice et problèmes d'instruction La question se pose également de savoir quelles sont les conséquences, sur l'instruction de notre armée de milice, du progrès technologique et du nombre d'armes de haute technicité qu'il est prévu d'acquérir au cours de l'étape de réalisation 1984-1987. Dans le cadre des travaux préparatoires en vue d'une acquisition d'armement, on détermine méthodiquement si un système d'armes ou d'appareils est adapté à notre armée de milice et s'il peut être utilisé, dans les conditions d'engagement prévisibles, par une troupe qui n'est pas constituée de soldats de métier. Si la réponse à cette question est positive, on prend toutes les mesures en matière d'instruction en vue de donner à la troupe une formation correspondante aux exigences de la guerre. En ce qui concerne les projets qui font partie de l'étape de réalisation 1984-1987, la conformité avec les exigences d'une troupe de milice est établie. 576

Les systèmes d'armes modernes ont une cadence de tir plus rapide et une plus grande vitesse de déplacement; même par conditions défavorables, les tirs sont plus précis et les portées plus grandes. En ce qui concerne l'instruction, il est réjouissant de constater, qu'en général, l'évolution technologique simplifie la manipulation. Certains processus manuels ont été automatisés, ce qui facilite la tâche du soldat. Les armes guidées antichars, par exemple, recherchent automatiquement le but pour autant que le tireur le conserve dans son système de visée; l'ordinateur des chars de combat est en mesure de calculer la distance de tir au mètre près; des circuits de contrôle indiquent, le cas échéant, quelles sont les parties du système qui sont défectueuses. En outre, les systèmes modernes sont plus simples à manipuler. Il en résulte que le servant est déchargé d'un certain nombre de problèmes techniques et qu'il peut se concentrer sur les activités essentielles. Il serait faux cependant de conclure que les temps d'instruction peuvent être réduits. En effet, toute médaille a son revers. La haute capacité technique de nouveaux systèmes d'armes n'a de sens que si elle permet d'améliorer les performances en matière de technique du combat et de tactique. L'instruction devra dès lors veiller à ce que, dans une situation de menace évolutive, on soit en mesure de tirer plus vite et à plus grande distance tout en se déplaçant plus rapidement. Ces tendances, inhérentes à l'engagement sur le champ de bataille d'armes modernes, nous amèneront à donner plus d'importance à la formation au combat dans les programmes d'instruction. Il convient de ne pas perdre de vue non plus que dans le domaine de la maintenance, l'évolution est semblable. Des appareils de contrôle sophistiqués permettent de découvrir rapidement des pannes éventuelles. Celles-ci seront réparées dans nombre de cas par l'échange standard de la composante défectueuse. Il est évident que pour réparer ces éléments, il faut des spécialistes. C'est là que notre système de milice présente un grand avantage, puisque l'évolution dans le domaine du matériel de guerre n'est pas essentiellement différente de celle que l'on constate dans le secteur civil. Il s'agit dès lors, à l'avenir, d'utiliser plus judicieusement le spécialiste civil dans son activité militaire. Enfin, une condition dont il faut également tenir compte est le manque de places d'instruction. Il y a longtemps que l'on sait que les troupes mécanisées ont besoin de beaucoup d'espace pour la formation au combat. Toutefois, il est illusoire de penser qu'une telle place d'instruction puisse être réalisée chez nous dans un délai raisonnable. Dès lors, il faut que cette troupe utilise au maximum les places et les installations existantes et qu'elle s'accommode d'une utilisation plus fréquente de simulateurs. 577

4 La place qu'il faut attribuer à l'infanterie 41 Les missions et l'avenir de l'infanterie dans le combat interarmes La mission primaire de l'infanterie est de se battre dans les régions accidentées, boisées ou bâties. En terrain mixte, elle utilise les zones qui lui sont favorables, zones urbanisées ou boisées, en vue de mener un combat à caractère aussi bien défensif qu'offensif. Dans le combat défensif, l'infanterie tient les portions de terrain importantes et barre les passages obligés. Ce faisant, elle canalise la progression ennemie et crée les conditions permettant l'engagement des forces de riposte de la formation supérieure. Dans le combat offensif, l'infanterie saisit chaque occasion favorable d'affaiblir l'adversaire. A cet effet: - elle combat, dans la profondeur du dispositif ennemi, les bases de feu, les moyens de conduite ainsi que les installations logistiques et une partie des échelons suivants, - elle surprend et harcèle les forces adverses qui, arrêtées par un barrage ou engagées dans le combat contre un point d'appui, sont limitées dans leur liberté de manœuvre, - elle anéantit immédiatement les forces adverses aéroportées dans le secteur défensif, par le feu et par des actions offensives de certains éléments. Ce combat de l'infanterie est appuyé par: - des unités blindées subordonnées qui renforcent la défense

antichar et lui donnent un degré plus élevé de mobilité, - des formations de riposte subordonnées à l'organe de commandement supérieur; elles ont pour mission d'anéantir l'adversaire qui a pénétré dans le secteur défensif, voire de démanteler les forces aéroportées dans la profondeur du dispositif, - des éléments d'artillerie attribués pour collaboration, dont le feu est appliqué aux secteurs où la décision est recherchée ou à ceux dans lesquels l'infanterie ne peut agir avec ses seuls moyens propres, - les troupes du génie, qui par des destructions limitent aussi longtemps que possible la mobilité de l'adversaire sur les axes de progression, - les troupes de DCA, qui protègent les secteurs limités et des objectifs importants contre les attaques d'avions volant à basse altitude, qui combattent les hélicoptères et les opérations d'aéroportage adverses et, ce faisant, appuient indirectement le combat de l'infanterie, - les troupes de forteresse, qui appuient les troupes de combat de l'infanterie du feu des ouvrages d'artillerie et renforcent par le tir des armes d'infanterie de leur fortin les formations d'infanterie engagées dans le même secteur, - les troupes d'aviation, dont la tâche principale après le début des hostilités est l'appui des troupes terrestres. Le succès défensif de l'infanterie est tributaire au plus haut point du combat interarmes. 578

42 Faiblesse et vulnérabilité de l'infanterie Un certain nombre de «modèles» d'une armée d'infanterie ne tiennent pas compte du fait que, sur le champ de bataille moderne, l'infanterie accuse de multiples faiblesses et une vulnérabilité qui ne sont que partiellement compensées par les avantages du terrain. Les armées dont le degré de mécanisation est très élevé ont développé, au cours des dernières années, des moyens et des procédés permettant de neutraliser l'infanterie, dans la mesure où elle représente pour elle le support du combat antichar. Du point de vue technique et tactique, la menace que craint l'infanterie est actuellement, et dans les années à venir, la suivante: Avant le début du combat L'adversaire dispose de nombreux moyens techniques et de formations spécialisées de reconnaissance terrestres et aériennes, lui permettant une exploration tactique rapide du secteur du front. L'exploration tactique permet à l'adversaire de repérer très tôt et avec rapidité les positions, les emplacements des installations de conduite et de commandement, les obstacles et les points faibles de notre dispositif défensif. Il faut compter qu'au début de l'attaque, une partie au moins des positions d'armes principales (armes guidées antichars et lance-mines) et des renforcements du terrain (champs de mines et obstacles) lui sont connues. Les résultats de l'exploration permettent à l'adversaire d'engager sans délai et avec précision ses armes d'appui (chasseurs bombardiers, hélicoptères de combat, artillerie et lance-mines). Au début de la bataille Les armes d'appui de l'adversaire (lance-mines/artillerie) se mettent en position avant l'ouverture de l'attaque et tirent un feu de préparation. La reconnaissance adverse fournit les données exactes concernant les objectifs, ce qui permet d'éviter les traditionnels feux de roulement. Dans les secteurs-clés, la préparation par l'artillerie peut être complétée par le feu des chasseurs bombardiers et des hélicoptères de combat. Cette préparation massive de toutes les armes d'appui conjointes a pour but d'infliger jusqu'à 30 pour cent de pertes au défenseur. Il s'agit avant tout d'éliminer le gros des armes antichars. Les positions des armes d'appui du défenseur sont repérées avec précision par l'adversaire, neutralisées, voire démantelées. Conjointement à ces opérations d'attaque, l'adversaire peut engager des toxiques de combat fugaces, engagement qu'il peut combiner avec celui de toxiques persistants appliqués aux positions des armes d'appui dans la profondeur et sur les flancs. L'adversaire mettra tout en œuvre pour perturber nos moyens de commandement, de transmission et de conduite du feu à l'aide des appareils servant à la guerre électronique. Au

cours de la bataille La forme de combat principale est l'attaque dès le proche contact. Dans la lutte contre les points d'appui d'infanterie et les barrages, des véhicules 579

blindés spéciaux brisent les obstacles. Le feu de préparation de l'artillerie se transforme en feu d'appui et s'applique dans la profondeur de notre dispositif. La pression des chars de premier échelon fait progresser inlassablement l'attaque, ceux qui suivent combattent les buts blindés et les armes antichars. Les grenadiers de chars mettent pied à terre avant les positions défensives et progressent à l'abri des chars de combat. Les chars de grenadiers et les chars de grenadiers de combat suivent la progression des grenadiers de chars. L'attaque de ces derniers est appuyée par des lance-mines, des lance-grenades, des armes de bord des véhicules blindés et des hélicoptères de combat. Ces hélicoptères de combat peuvent être engagés avant l'attaque ou pendant la durée de l'attaque aux fins de combattre, depuis les airs, les armes anti-chars à longue portée et les positions d'infanterie. Les attaques au sol des formations mécanisées adverses peuvent être engagées ou renforcées au moyen de troupes hélicoptérées. L'adversaire cherche à poursuivre le combat de nuit comme de jour. Il dispose à cet effet d'une série d'appareils de vision nocturne pour les systèmes d'armes les plus importants ainsi que de moyens d'éclairage puissants. 43 Les projets d'acquisition d'armement: L'infanterie est-elle avantagée ou désavantagée? Même si les nombreuses formations d'infanterie sont en mesure d'utiliser à leur avantage les multiples obstacles du terrain, il faut bien constater qu'elles ne disposent que d'une mobilité limitée et qu'elles n'atteignent leur pleine puissance combative qu'à condition d'avoir le temps de procéder, pendant plusieurs jours, aux renforcements de terrain indispensables dans leur secteur au combat et à la survie, voire d'exercer les interventions prévues. La construction de positions d'armes, l'établissement de minages, l'exercice de la défense et des opérations mobiles nécessaires à cet effet, ainsi que l'établissement des plans de feu ne sauraient être improvisés. Les formations d'infanterie qui n'ont pas le temps de s'installer convenablement sont écrasées et décimées par les forces mécanisées de l'adversaire. Il est dès lors prévu de décharger l'infanterie d'une partie de ses tâches en la dotant d'abris de campagne préfabriqués. 11 faut toutefois être conscient que l'efficacité de tels systèmes est limitée et qu'ils comportent le danger de figer l'infanterie dans une attitude statique, voire de limiter son action à des secteurs dans lesquels elle aurait effectivement des chances de se défendre, mais que l'ennemi évite dans une première phase pour les neutraliser par la suite avec des moyens adéquats. Actuellement et dans un proche avenir, l'infanterie sera renforcée par certains armements, ce sont: en vue d'améliorer la capacité de défense antichar: - une arme de défense antichar mobile sur le champ de bataille, à l'échelon du régiment, 580

- l'arme guidée antichar Dragon, attribuée aux bataillons de landwehr à raison de 48 nouvelles compagnies antichars au total, - des améliorations concernant l'arme et les munitions du système Dragon, - une augmentation de l'efficacité du tube roquette (armes et munitions). en vue d'améliorer l'équipement et la protection du soldat: - le fusil d'assaut 90, - un équipement AC amélioré, - une nouvelle grenade à main, - l'introduction d'abris de campagne préfabriqués. Sans vouloir parler des limites imposées à l'infanterie de par sa nature dans le domaine des systèmes d'armes lourdes, il serait faux, vu qu'elle ne peut aspirer au succès que dans le combat interarmes strictement coordonné, de développer unilatéralement et au dépens d'autres armes, celle qui fut la reine des batailles. Comme on le voit, la crainte qu'une mécanisation de l'infanterie soit prévue à long terme ne repose sur aucun fondement. Dès lors, sans vouloir négliger l'infanterie qui restera notre arme principale quant à ses effectifs, il est prévu d'augmenter également l'efficacité des armes

d'appui, de l'artillerie, de la DCA et des troupes blindées. 44 L'option qui consisterait à acquérir en grand nombre des systèmes d'armes relativement simples et peu coûteux Dans la politique de sécurité de 1973, il est défini clairement que le potentiel militaire suisse a des limites et «qu'il existe des systèmes d'armement qui, pour différentes raisons (production et contrôle, formation de ceux qui les utiliseraient et mise en œuvre de ces moyens) ne sont pas compatibles avec les possibilités défensives d'un petit Etat» (ch. 511, FF 1973 II 103). Par contre, l'obligation générale de servir et le système de milice permettent d'entretenir une armée aux effectifs nombreux, tout en respectant les exigences de la vie privée du citoyen et des caisses de l'Etat. Dès lors, la force de notre armée repose partiellement sur le nombre de ses soldats. Cependant, dans l'ordre libéral, le besoin de sécurité n'est qu'un impératif parmi d'autres, et il est impensable d'équiper d'un matériel de guerre «dernier cri» une armée constituée de près de 10 pour cent de la population. Il faut être conscient également que, dans la planification de la modernisation de l'armée, la marge de manœuvre est limitée par ce qui existe déjà: l'équipement que nous possédons, les installations militaires permanentes, les réserves de munitions et de matériel de tout genre. Il y a lieu, dès lors, de veiller soigneusement à tenir compte des éléments de cet arsenal dans nos calculs. - Dans cet ordre d'idées, l'acquisition de l'arme de défense antichar Dragon répond au principe qui veut que notre petit Etat se dote d'un grand nombre d'armes qui correspondent à nos moyens financiers et qui soient simples à manier. 581

- Dans le même ordre d'idées, le principe «des trois générations», en matière d'utilisation des chars de combat, montre que l'on peut prolonger la durée de systèmes coûteux en les affectant à une deuxième, puis à une troisième tâche, tout en maintenant leurs performances à un niveau suffisant par des améliorations et des modernisations périodiques. Il serait faux de penser que l'infanterie reste une arme peu coûteuse. De récentes expériences de la guerre montrent qu'elle aussi a besoin de matériel de haute technicité. Par exemple, son équipement avec des armes guidées antichars ou de défense contre avions de la deuxième, voire de la troisième génération (projectiles autochercheurs) fait appel à des moyens financiers importants. Un petit Etat ne peut malgré tout se passer de systèmes d'armes modernes et coûteux. Une armée qui serait «simple et pas chère» dans tous les domaines, n'est pas en mesure de s'opposer à un agresseur et ne satisfait pas aux objectifs de notre politique de sécurité. 5 Finances 51 Questions Le postulat exprime la crainte que certains systèmes d'armes hautement sophistiqués et partant, très coûteux, soient de plus en plus privilégiés et que l'infanterie éprouve dès lors des difficultés croissantes, pour des raisons financières, à obtenir un armement et une protection suffisants. Lors du développement de l'intervention parlementaire, deux questions concrètes ont été posées: - Sommes-nous encore en mesure de payer les systèmes d'armes - frais subséquents compris.- dont l'acquisition est prévue dans un avenir relativement proche? - Dans quelle mesure est-il encore possible d'armer et de protéger suffisamment l'infanterie malgré la préférence donnée à l'équipement coûteux des formations mécanisées? 52 Plan directeur de l'armée et étape de réalisation 521 Plan directeur de l'armée Comme nous l'avons déjà dit, le Plan directeur de l'armée est un programme à long terme. C'est en se fondant sur la menace à laquelle il faut s'attendre et sur les moyens financiers dont nous pourrions disposer selon toute prévision à longue échéance, que l'on détermine les projets de modernisation et de renouvellement. Le Plan directeur est dès lors un fil conducteur; ses applications lointaines ne sont sciemment pas définies avec précision. Il contient les projets ayant caractère de priorité et susceptibles de contribuer de la meilleure manière possible à la dissuasion et à l'amélioration de la puissance combattive indispensables, si l'armée doit pouvoir remplir sa

mission. 582

La réalisation du Plan directeur, dans son ensemble, dépendra des moyens financiers mis à disposition au cours des législatures ainsi que de l'approbation que le Parlement voudra bien donner aux différents projets d'acquisition. 522 Etape de réalisation La réalisation du Plan directeur se fait au cours de diverses étapes correspondant aux législatures. C'est en se fondant sur les moyens financiers disponibles à l'avenir que l'on détermine le volume total des projets de construction et d'armement d'une étape de réalisation. Ces moyens découlent du montant prévu au Plan financier de la législature pour les investissements militaires, montant dont on doit déduire les engagements pris pour des acquisitions approuvées antérieurement. Chaque projet est choisi en fonction de la priorité qu'il revêt dans le cadre des objectifs du Plan directeur. En ce qui concerne la prise en considération des projets d'acquisition pour l'infanterie, on se référera notamment aux explications données sous chiffre 43. 6 Conclusions Nous retiendrons les conclusions suivantes: - Le Plan directeur de l'armée reste lié à la mission stratégique telle qu'elle a été définie dans le rapport du Conseil fédéral du 27 juin 1973 sur la politique de sécurité de la Suisse. La deuxième mission de l'armée, soit la conduite de la guerre, reste conforme à la conception de la défense nationale militaire du 6 juin 1966; la défense combinée définie en tant que forme de combat principale par ce document reste déterminante pour le comportement tactique et opératif de nos formations selon le nouveau Plan directeur de l'armée également. - Les formes militaires de la menace, les moyens et les procédés de combat d'un adversaire potentiel et notamment le facteur temps exigent que les délais nécessaires à la réalisation d'une première aptitude au combat du gros de l'armée soient notablement réduits. Le délai de préalerte avec lequel il faut compter actuellement représente une fraction du temps qu'il faut à l'infanterie pour être prête au combat. Il en résulte qu'une disponibilité immédiate de formations mécanisées prend une importance accrue en cas de mobilisation de guerre. Ce problème ne peut pas être résolu par le choix de l'un ou l'autre des termes d'une alternative (mécanisation ou infanterie) mais par l'harmonisation des moyens à disposition. Vu la souplesse de l'ennemi et la difficulté qu'il y a à prévoir ses intentions, il est indispensable de sauvegarder la liberté de manœuvre du défenseur en maintenant un juste équilibre du développement de toutes les parties de notre armée. Certains «modèles» d'armées d'infanterie négligent les faiblesses et la vulnérabilité de l'infanterie sur le champ de bataille moderne, carence qui n'est que partiellement compensée par les 583

avantages du terrain. L'infanterie n'a de chances de succès défensif que dans un combat interarmes étroitement coordonné. - Certains préconisent une armée où l'infanterie primerait, et qui ne se battrait qu'en terrain d'infanterie: il faut cependant tenir compte des critères politico-stratégiques de la dissuasion face à l'étranger. L'absence de moyens mécanisés permet à l'adversaire de se faire une image exacte de notre système défensif. La liberté de manœuvre militaire et ses effets politico-stratégiques envers un adversaire potentiel font défaut. C'est la raison pour laquelle les systèmes d'armes modernes sont un élément important de la dissuasion. De tels systèmes hautement performants doivent être engagés conjointement avec des armes plus anciennes; ils jouent le rôle d'épine dorsale de la défense. Dans une armée comme la nôtre, où l'infanterie est en majorité, ce point revêt une importance particulière. - La modernisation prévue de la défense nationale militaire respecte les limites imposées à un petit Etat. Dans le Plan directeur de l'armée et l'étape de réalisation 1984-1987, nous nous en tiendrons au principe que seules la limitation à l'essentiel et la détermination de priorités nous permettront d'obtenir un maximum

d'efficacité dans le cadre de nos possibilités. Le champ de bataille de l'avenir étant caractérisé par le combat interarmes, le Plan directeur de l'armée et l'étape de réalisation visent, malgré la limitation à l'essentiel, à un développement équilibré et évolutif de l'armée. Une appréciation réaliste des possibilités nous incite à renoncer à des exigences idéales d'une part, mais aussi à des solutions extrêmes d'autre part qui misent sur une seule et même carte. - En postulant que notre armée d'infanterie doit se contenter de rechercher la décision contre l'adversaire mécanisé dans le terrain d'infanterie seulement, on accepte l'abandon d'une défense systématique du Plateau. En effet, les régions importantes du point de vue de l'économie et des ressources, ainsi que les axes de communication principaux seraient livrés à l'ennemi qui pourrait les perturber en toute liberté. Comme on le voit, un tel «modèle» est inacceptable; il équivaut à une négation de la conception actuelle, n'améliore pas la dissuasion et ne serait pas compris par la population et l'armée. - Dans le cadre de la planification militaire générale, les moyens financiers sont répartis judicieusement entre toutes les armes, compte tenu de la force combattive globale de l'armée qui en résulte, notamment dans le combat interarmes. Dans le Plan directeur actuel, les moyens prévus pour l'infanterie sont supérieurs à ceux des années précédentes. - De nouveaux systèmes d'armes ne sont proposés au Parlement qu'à la condition que leur acquisition puisse être assumée du point de vue financier, dans les limites des moyens de paiement disponibles. 30015 584

40 Feuille fédérale. année Vol. II 585 Terrain ouvert (praticable avec chars dans une large mesure) Appréciation du terrain] Annexe 1 Alpes » T . - Terrain d infanterie"

586

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Rapport sur le Plan directeur de l'armée du 29 mai 1985 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1985 Année Anno Band 2 Volume Volume Heft 28 Cahier Numero Geschäftsnummer 85.043 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 23.07.1985 Date Data Seite 547-586 Page Pagina Ref. No 10 104 450 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.